




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-440**

Séance publique du

28 septembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180928- lmc1140630-DE-1-1
Date de signature : 02/10/2018
Date de réception : mardi 2 octobre 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNED ✓ - COMPTE RENDU AFFICHE ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ECOLES
ELEMENTAIRES ET MATERNELLES DE LA VILLE - ANNEE BUDGETAIRE 2018**

Le 28 septembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 21/09/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Patricia BORRICAND à Eric CHEVALIER, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jules SUSINI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Charlotte BENON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Claude MAINA, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction de la Vie Scolaire

Nomenclature : 8.1
Enseignement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2018

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES DE LA VILLE - ANNEE BUDGETAIRE 2018- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Au titre des années scolaires 2017/2018, 2018/2019, la direction de la Vie Scolaire a été saisie de diverses demandes de subventions émanant des écoles élémentaires et maternelles de la Ville dans le cadre de l'organisation de sorties scolaires de fin d'année et de projets éducatifs.

Les aides proposées dans le présent rapport correspondent aux critères d'attribution établis par la commission de subventions composée des différents partenaires éducatifs.

Vous trouverez, en annexe, le détail des subventions proposées, répertoriées sur un tableau, pour un montant total de : 2 551,00 € (*Deux mille cinq cent cinquante et un euros*).

Les subventions seront versées sur le compte des coopératives scolaires de chaque école.

En conséquence, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, l'attribution des subventions aux coopératives scolaires des écoles répertoriées sur le tableau en annexe.
- **DIRE**, que la dépense en résultant, soit la somme de 2 551,00 €, sera imputée au budget de la Ville – Exercice 2018 - ligne budgétaire (1546) 213--6574--92 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2018-440 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ECOLES
ELEMENTAIRES ET MATERNELLES DE LA VILLE - ANNEE BUDGETAIRE 2018-

Présents et représentés	: 45
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 43
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Sylvain DIJON Muriel HERNANDEZ

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



Compte-rendu de la délibération affiché le : 03/10/2018
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES
ELEMENTAIRES ET MATERNELLES DE LA VILLE**

ANNEE BUDGETAIRE 2018

Ligne budgétaire : 1546 : 213—6574--922

ECOLES	OBJET	MONTANT SOLLICITE
PAYOT Elémentaire	Amélioration Fonds BCD de l'école dans le cadre du dédoublement des classes de C.P.	305,00 €
TORSE Maternelle	Subvention abonnements revues : « Belles Histoires – Bayard Presse » du 1 ^{er} juin 2018 au 1 ^{er} mai 2019	60,50 €
VAL ST ANDRE Maternelle	Subvention abonnements revues : « la classe maternelle – Martin Média »	55,00 €
WALLON Elémentaire	Sortie scolaire de fin d'année au Parc Alexis GRUSS à Piolenc le Jeudi 21 juin 2018 pour 9 classes soit 207 élèves (aide au transports : 4 autocars)	2 070,00 €
WALLON Maternelle	Subvention abonnements revues : « Tralalire – Bayard Presse » du 1 ^{er} septembre 2018 au 1 ^{er} août 2019	60,50 €
TOTAL		2 551,00 €